



Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Inv. 5202.

L'UNION ET LA CONSTITUTION.

RÉPONSE
A UN ANONYME,

Par M. F. Tielemans.



Liège,

IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME FRÈRES,
Derrière-le-Palais, N° 334.

1832.





UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT



9000

Jul 5202

Jul 5202

L'UNION ET LA CONSTITUTION.

RÉPONSE
A UN ANONYME,

Par M. F. Tielemans.



Liège.

IMPRIMERIE DE JEUNEHOMME FRÈRES,
Derrière-le-Palais, N° 334.

—
1832.



— 302200

1912

L'UNION ET LA CONSTITUTION.

RÉPONSE A UN ANONYME. (1)

Monsieur,

LA brochure que vous venez de mettre au jour, est une de ces œuvres de parti, que l'on n'accueille pas avec indifférence : elle exaltera d'aise les unionistes, et votre triomphe est certain de ce côté ; elle indignera tous les autres, et la colère ou le mépris feront sévèrement justice d'elle et de vous.

Entre des sentimens si contraires, la vérité aura peine à prendre sa place, si personne ne l'y pousse ; et pourtant, après deux années de révolution, il serait temps qu'elle pénétrât dans cette lutte, où l'hésitation la plus consciencieuse passe pour une faiblesse et l'indépendance pour une duperie.

(*) Auteur d'une brochure, intitulée : *Un mot au Gouvernement*, et publiée à Liège, sans nom d'imprimeur ni de libraire.

Elle y pénétrera, Monsieur, grâce à vos provocations : les circonstances auxquelles votre brochure se rattache, l'air de personnalité qu'elle affecte, les menaces dont vous l'avez remplie contre des fonctionnaires qui m'estiment, la fausse route où vous cherchez à perdre le gouvernement, tout provoque une explication où la vérité puisse enfin reprendre et son rôle et ses droits.

Cette explication, j'ai plus de titres qu'un autre à la donner, ayant vu de plus près les hommes et les choses ; j'y suis plus obligé que personne, ayant plus spécialement à défendre et les électeurs qui se sont associés par leurs votes à mes sentimens politiques, et les principes d'ordre et de liberté qui doivent survivre à la révolution et la légitimer jusques dans ses résultats.

Je m'expliquerai donc ; et pour le faire mieux, je remonterai rapidement à l'origine des choses.

La domination étrangère qui, pendant bien des siècles, a pesé sur la Belgique, a presque usé ce qu'il y avait d'originel dans le peuple ; la variété de ses institutions y a donné naissance à un esprit de localité qui diffère de province à province, et l'habitude de n'obéir qu'à des étrangers a laissé parmi nous un fonds de défiance, qui s'épanche aujourd'hui sur tous les hommes du pouvoir. La nationalité belge a de grandes difficultés à vaincre sous ce triple rapport et les haines de parti ne les vaincront pas. Toutefois les changemens de domination ont eu aussi leur part d'avantages. Les craintes inséparables d'un avènement, l'incertitude qui en rejaillit sur toutes les relations politiques, les exigences d'une cour nouvelle, les antipathies de caractère et de mœurs qui resserrent les liens de la vie privée, toutes ces circonstances, se renouvelant en Belgique à chaque

mutation de dynastie, ont attaché plus fortement le peuple à ce qui ne changeait pas, à la religion de ses pères, à ses institutions, à ses antiques franchises, qui semblables à un héritage, se transmettaient de règne en règne, toujours intactes et presque toujours en dépit du souverain.

Forcée en 1795 de subir une liberté plus générale, la Belgique oublia, au milieu de l'étourdissement de l'Europe, ses vieilles chartes de Flandre, de Brabant et de Liège; mais lorsqu'en 1815 nous fûmes livrés à la Hollande, le souvenir en revint, et le gouvernement céda au besoin de rappeler dans la loi fondamentale de l'Etat le nom et la nature de nos institutions passées.

Sous ce point de vue, nos provinces, tout incohérentes qu'elles étaient, ont toujours présenté l'aspect d'une nation, jalouse de son culte et de ses libertés; et cette jalousie, qui faisait autrefois le lien de leur unité politique, forme aujourd'hui encore, avec l'intérêt du commerce et de l'industrie, les éléments principaux de notre nationalité.

Il importe que cette observation soit appréciée à son importance: malheur au gouvernement qui, faute de la comprendre, susciterait des rivalités entre les intérêts matériels du pays et les exigences morales de la liberté ou d'une religion.

Malgré les souvenirs qu'elle rappelait, la loi fondamentale des Pays-Bas rencontra de sérieux obstacles,

Les libéraux mirent peu d'empressement à l'accueillir, parce qu'ils y voyaient la future domination de la Hollande sur la Belgique; le clergé n'en voulut point à cause de la liberté des consciences

et des cultes qu'elle garantissait , et quelques nobles la repoussèrent , parce qu'elle ne rétablissait pas leurs privilèges d'autrefois. Toutes ces oppositions se combinèrent de telle sorte que la majorité se prononça contre le projet de constitution ; mais le Roi de Hollande , fort des évènements qui l'avaient placé sur le trône , usa d'audace et de ruse : il promulgua comme acceptée une constitution qui ne l'était point , et le peuple s'en aperçut à peine.

L'histoire reprochera sans doute à Guillaume I^{er} cet acte de déloyauté politique ; mais l'histoire aussi dira que Guillaume I^{er} a sauvé en Belgique deux principes nécessaires à la civilisation des peuples : l'égalité devant la loi , et la liberté des consciences et des cultes.

Cet événement , placé au commencement de son règne , lui révéla tout ce qu'il avait à craindre de la noblesse et surtout du clergé belge : c'était pour les protestans un avertissement du ciel. Appelé , comme il l'était , à gouverner par les mêmes lois deux peuples bien différens de religion , de langage et de mœurs , le Roi s'inquiéta de l'opposition qu'il venait de vaincre , bien persuadé qu'elle se relèverait un jour plus forte , s'il ne parvenait à l'anéantir dans sa source.

Les résistances individuelles qui tentèrent d'entraver sa marche , l'éloignement que la noblesse affectait pour sa cour , une foule de circonstances enfin , qui toutes trahissaient les dispositions peu favorables des catholiques à l'égard de son gouvernement , donnèrent à ses prévisions les apparences de la réalité , et achevèrent de le convaincre qu'il ne pourrait régner paisiblement avec l'influence du catholicisme.

Telles furent et sa pensée politique et l'origine du système dont nous avons été , nous les témoins , et lui la victime.

J'en signalerai ici les principaux traits.

Il voulut fondre en nation les deux peuples qu'il avait à gouverner, dans le fol espoir d'user par leur contact perpétuel les oppositions de mœurs et les résistances qu'il avait à redouter de notre part. Il voulut que cette nation nouvelle fut hollandaise, afin de soustraire les provinces du Midi à l'influence de la France catholique.

Il voulut que la religion catholique perdît l'inflexibilité de dogmes qui la caractérise, et ne pouvant l'anéantir, il tenta de l'amener à une sorte de tolérantisme, qui rendit plus facile la fusion des catholiques et des protestans. Ses moyens sont connus.

La langue hollandaise fut imposée aux Belges et d'officieux apologistes la préconisèrent comme la meilleure, la plus riche, la mieux appropriée aux besoins de la Belgique.

L'instruction publique fut livrée au gouvernement, afin d'ôter à l'éducation ce que l'influence catholique pouvait y mêler d'antipathies contre les Hollandais.

On forma en Belgique des succursales de la société hollandaise *Tot nut van t'algemeen*, et les livres qu'elle publiait, furent recommandés aux instituteurs, introduits dans les écoles, répandus parmi le peuple.

On transplanta jusques dans les villages une foule de fonctionnaires et d'instituteurs hollandais, missionnaires du système qui devait neutraliser l'action du catholicisme sur les masses.

On s'attacha les libéraux qui avaient vu, dans l'opposition du clergé à la loi fondamentale, le réveil des anciennes prétentions du catholicisme ; mais la carrière des emplois fut fermée à quiconque ne se prêtait point aux exigences du gouvernement. On

accabla de tracasseries ceux qui manifestaient de l'hostilité à ses vues ; on paralysa toute entreprise catholique ou libérale qui s'écartait de son but ; on combla de faveurs et de caresses le petit nombre de Belges qui se ralliaient à son système, ou qu'on avait l'espoir d'y rallier.

Enfin, tandis qu'on amortissait d'une part la nationalité belge dans ce qu'elle avait de plus susceptible, dans l'indépendance de la religion et de la pensée, on favorisa de l'autre et peut-être sans mesure les intérêts commerciaux et industriels du pays ; la prospérité matérielle s'accrut ; de nouvelles fortunes s'élevèrent qui rivalisaient avec celles de la noblesse ; les pertes qu'occasionnèrent de hasardeuses spéculations furent réparées aux dépens du Trésor ; la reconnaissance quelquefois intéressée du commerce et de l'industrie fit de chauds partisans au pouvoir ; et tandis que l'emploi de ces moyens divers donnait aux choses une allure brillante mais forcée, on s'imagina que l'influence morale du catholicisme et de la liberté s'éteignait graduellement.

Ce système, malgré les services qu'il peut avoir rendus sous certains rapports, était d'un despote. Vainement, dira-t-on, qu'il émanait d'une pensée libérale dans son origine, il n'en était pas moins contraire à l'esprit et à la lettre de la constitution, immorale dans son but, arbitraire dans la volonté qui l'exploitait.

L'événement ne répondit pas à l'attente du Roi.

Les catholiques eurent toutes les disgrâces ; mais comme il arrive toujours, la persécution doubla leurs forces.

Les libéraux, qui voulaient plus de liberté, une administration moins envahissante, une exécution plus franche de la loi fondamentale, une application plus large de ses principes, une répartition plus égale

de charges et de bénéfices entre la Belgique et la Hollande, les libéraux s'aperçurent qu'ils servaient d'instrumens au pouvoir, et qu'en réalité le gouvernement n'avait pas plus de sympathie pour la liberté civile que pour la liberté religieuse.

Les yeux s'ouvrirent alors : l'opposition libérale et l'opposition catholique se rapprochèrent involontairement; bientôt la rigueur qu'on déploya contre elles, acheva de montrer que le même sort les attendait toutes deux, et menacées dans les mêmes droits, attirées vers le même but, elles s'allièrent enfin contre l'ennemi commun, le gouvernement.

Telle fut l'origine de l'Union. Aucune convention ne fut faite pour fixer les conditions de l'alliance; seulement dans nos rencontres éventuelles nous nous montrâmes d'accord sur ce point fondamental que chaque parti conserverait les principes philosophiques ou religieux qui lui étaient propres, et laisserait aux principes contraires une égale liberté.

C'est alors que Monsieur De Potter écrivit de la prison des Petits Carmes, à Bruxelles, ses brochures relatives à l'*Union des catholiques et des libéraux*; brochures, qu'il n'avait pas mission d'écrire à la vérité, mais qui n'en représentent pas moins l'Union dans toute sa pureté originelle. Jamais elles n'ont été contredites par aucun de ceux qui entrèrent dans cette mystique association.

Je dis *mystique*, parce qu'elle n'a jamais eu qu'une existence morale, fondée sur la communauté de sentimens qu'un danger commun avait fait naître. Association libre, on y entraît par sa propre volonté, sans engagement préalable, sans obligation à remplir; on en sortait de même, sans prendre congé de personne, car elle n'avait point de chef; sans rien retracter, car on n'avait fait ni profession de foi ni promesse;

sans rien perdre , car on n'avait rien donné. Son but était de reformer par les voies constitutionnelles le système d'asservissement et de partialité que le gouvernement poursuivait au profit de la Hollande et du protestantisme ; on ne voulait que le redressement des nombreux griefs que la presse belge a mille fois énumérés ; on ne demandait qu'une manière plus large , plus équitable , moins occulte d'administrer le pays.

On a prétendu que l'Union a renversé le gouvernement des Pays-Bas. C'est une erreur ou une calomnie ; jamais les unionistes n'ont eu la pensée d'aller jusques là. Ce qui le prouve c'est qu'après la révolution française , alors que l'occasion était toute favorable au renversement de la dynastie hollandaise , loin de rien faire pour y parvenir , libéraux et catholiques s'obstinèrent à demeurer dans la légalité ; c'est que les membres de la représentation nationale , au lieu de s'assembler à Bruxelles se rendirent à la Haye , pour y prendre part aux délibérations des États Généraux , et tandis qu'ils subissaient dans cette ville les insultes quotidiennes de la presse et du peuple , les unionistes les plus influens se réunissaient ici pour délibérer sur une séparation simplement administrative entre la Hollande et la Belgique sous la même royauté. On voulait être légal , et on était si convaincu de l'avoir toujours été que plusieurs députations portèrent au Roi le vœu de cette séparation. C'est au milieu des tergiversations et des lenteurs de cette légalité qu'un petit nombre d'hommes plus énergiques , plus prévoyans peut-être que les autres , brisèrent successivement tous les liens d'obéissance qui nous attachaient encore à la Hollande , et se mirent en révolution ouverte , appelant à eux la dernière classe du

peuple, et organisant une résistance que l'approche des troupes hollandaises ne rendait que trop nécessaire.

Peu d'unionistes apparurent dans ce moment de la lutte, c'étaient les plus obscurs ; et les journaux qui représentaient l'opinion du parti, prêchèrent la légalité jusqu'au jour de nos premiers succès.

Si le gouvernement des Pays-Bas fut renversé ; ce n'est donc qu'à lui-même qu'il doit sa chute, et si l'Union y a contribué, ce n'est qu'en préparant les esprits à la subir.

Lorsque la révolution fut faite, les Unionistes, effrayés de l'événement, continuèrent encore à s'effacer, laissant aux patriotes le terrain qu'ils avaient conquis ; mais les principes sur lesquels l'Union avait été fondée eurent bientôt l'occasion de se faire jour. Un Congrès national fut convoqué ; c'était le moment de réparer. On se précipita aux élections d'abord, puis à la représentation nationale. Là, les catholiques et les libéraux se trouvèrent en présence ; les principes de l'Union et du Libéralisme exclusif y furent débattus solennellement, et il sortit de ces débats un code de droits nouveaux, un pacte fondamental, qui lie aujourd'hui tous les membres de l'État belge.

Ce n'est point ici le lieu d'examiner si la *Constitution* est conforme ou contraire aux principes de l'*Union*. LA CONSTITUTION EST. A quelque parti que l'on ait appartenu, il faut pour être bon citoyen la reconnaître comme règle de conduite politique, et il n'est pas plus permis à un unioniste de dire : la Constitution viole les principes de l'Union et je l'a répudie, qu'à

un républicain de la repousser , parce qu'elle est contraire à ses principes de non-hérédité. La Constitution est l'unique loi à laquelle il soit légalement possible d'appeler aujourd'hui. Orangistes ou patriotes , libéraux ou absolutistes, monarchistes ou républicains , catholiques ou philosophes, la Constitution doit être désormais l'arche sainte de tous les partis.

Les droits qu'elle donne aux uns , elle les donne aux autres; les devoirs qu'elle vous impose , elle les impose à tous.

On conçoit que dans les temps difficiles d'esclavage ou d'oppression , lorsqu'il s'agit pour le faible d'être écrasé par le fort , lorsqu'une majorité hostile interprète contre ses adversaires le pacte fondamental qui devrait les protéger , on conçoit , dis-je , que la minorité serre ses rangs , se réunisse sous une dénomination de parti pour résister aux envahissements du pouvoir , et adopte un symbole nouveau de foi politique , basé sur les véritables principes de la Constitution qu'on viole à son égard. C'est ainsi que l'Union a pris naissance. Le pouvoir alors , et la majorité qu'il s'était faite dans la représentation nationale , foulaient aux pieds la liberté de l'enseignement , la liberté de la presse , la liberté des consciences et des cultes , toutes les libertés enfin que la loi organique de l'Etat avait le plus formellement garanties. A tous ces envahissements du pouvoir l'Union a répondu par un cri général : *Le redressement des griefs !*

On conçoit encore que dans la chaleur de la lutte , quelques partisans exagérés de l'Union , pour rendre

leur formule plus populaire , se soient écriés *Liberté en tout et pour tous !* Il arrive souvent que la portée d'un mot aille au delà du but qu'on se propose ; mais cette formule n'a jamais eu dans la pensée des fondateurs de l'Union le sens d'une liberté absolue et sans bornes. On voulait toutes les libertés que comportait la Constitution largement entendue. Là où elle présentait des doutes, on voulait qu'elle fût interprétée au profit non du pouvoir , mais des principes. Là où des lois déjà promulguées en avaient altéré l'esprit ou la lettre , on voulait d'autres lois en harmonie avec elle , et toujours on avait en vue d'être libres , mais libres comme la Constitution le permettait ; car je le répète personne ne songeait à faire une révolution. Qu'on lise les discours que l'opposition d'alors faisait aux Chambres ; qu'on lise les journaux de l'époque , le *Courrier de la Meuse* et le *Catholique* qui représentaient la partie catholique de l'Union, le *Courrier des Pays-Bas* et le *Belge* qui en représentaient la partie libérale et l'on sera convaincu que la liberté des Unionistes , avait ses limites bien précises dans la loi de l'Etat.

On conçoit même qu'un esprit malade ou pervers n'ait vu dans la *liberté en tout et pour tous* , que la rupture de tous les liens qui constituent l'ordre social. Mais ce que l'on ne concevrait pas , aujourd'hui que l'Union a non seulement atteint , mais dépassé son but , c'est qu'elle eût la prétention de faire survivre son symbole au Pacte fondamental qui est sorti de la révolution. Le gouvernement des Pays-Bas est tombé ; sa chute a rompu la communauté d'efforts que les catholiques et les libéraux s'étaient tacitement promise contre ses projets d'envahissement. Est venu le Congrès national qui , résumant en une Constitution les devoirs et les droits nouveaux , attachés au titre de Belge , a substitué

un ordre de choses pratique aux théories, que l'Union avait vaguement figurées par le dogme de *Liberté en tout et pour tous*.

Sous ce double rapport l'Union n'existe plus ;

S'il en était autrement ; si elle s'obstine à dire : j'existe et la liberté en tout et pour tous est le symbole de ma foi politique, elle viole comme association les devoirs que nous avons tous à remplir comme citoyens ; car la Constitution loin d'accorder aux Belges une pareille liberté, exprime au contraire en termes précis les droits dont elle nous garantit la jouissance, et ceux-mêmes qu'elle nous accorde le plus formellement, n'ont pour la plupart rien d'absolu. Les preuves de cette assertion ne manquent pas. L'art. 7 de la Constitution après avoir consacré la liberté individuelle en général, ajoute que même, hors le cas de flagrant délit, on peut être arrêté en vertu d'une ordonnance motivée du juge, signifiée au moment de l'arrestation ou dans les vingt-quatre heures qui l'a suivent. D'après l'art. 14 la liberté des cultes et celle des opinions sont garanties, sauf la répression des délits auxquels l'usage de ces libertés peut donner naissance. L'art. 15 accorde aux ministres d'un culte quelconque la faculté de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, sauf encore la responsabilité qu'ils encourent en les publiant. Cet article dit même en termes exprès : « le mariage civil » devra toujours précéder la bénédiction nuptiale sauf les exceptions à établir par la loi, s'il y a lieu. » D'après l'art. 17 l'enseignement est libre ; mais cette liberté ne peut aller jusqu'au délit sans être réprimée. L'art. 19 donne aux Belges le droit de s'assembler paisiblement et sans armes ; mais qu'ils s'assemblent en plein air, un commissaire de police peut dissiper leurs

atroupemens. Enfin l'art. 23 dit que l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif, mais qu'une loi peut le régler en ce qui concerne les actes de l'autorité publique et les affaires judiciaires.

Chacune de ces dispositions, tout en consacrant un droit, en soumet l'exercice à des restrictions qui excluent une liberté absolue, et comme les autres droits dont la constitution ne parle pas, manquent de garantie, il en résulte que la liberté n'existe pas en toutes choses, comme l'indique le symbole des Unionistes.

Quelques exemples dissiperont jusqu'au moindre doute à cet égard.

Un prêtre ne peut aujourd'hui donner la bénédiction nuptiale à des époux qui ne seraient pas mariés civilement. Cette bénédiction est cependant un des actes les plus importants de la vie religieuse.

Personne n'a le droit de troubler l'ordre public par des rassemblemens en plein air, de calomnier par la presse ou la parole, de résister au juge qui ordonne son arrestation, ou à l'officier qui l'exécute, de fermer son domicile au magistrat qui en requiert l'ouverture conformément à la loi, etc., etc.

Si de l'ordre constitutionnel nous passons à l'ordre légal nous verrons bien d'autres restrictions encore.

Personne ne peut exercer la profession d'avocat, de notaire, de médecin, de chirurgien, de pharmacien, d'artiste vétérinaire, de géomètre, sans en avoir obtenu le diplôme.

Personne ne peut bâtir dans une ville, sur une route de l'État ou de la province, ni même sur un chemin vicinal, sans une permission préalable.

Personne ne peut construire une usine, ni mettre en activité une machine à vapeur sans le consentement de l'autorité.

Les hospices, les communes, les établissemens d'utilité publique ou de main morte ne peuvent vendre, acheter, acquérir, hériter sans une ordonnance royale qui les y autorise. Telle est la volonté de la loi : elle peut être modifiée; mais, quoi qu'elle devienne, ce n'est pas la liberté en tout qu'elle consacrerait, c'est une liberté constitutionnelle, une liberté légale et compatible avec l'ordre public.

Voilà où doivent être ramenées aujourd'hui toutes les exigences, toutes les prétentions exorbitantes de parti.

L'horreur du despotisme a pu seule inspirer ce mot de *Liberté en tout*; car cette liberté nous ramènerait à l'état de barbarie : toutes les lois d'organisation publique ou civile disparaîtraient, et nous nous trouverions, sans frein, en présence les uns des autres, avec une civilisation prête à légitimer la force par impuissance de la raison et le vice par ennui de la vertu.

Disons-le donc : l'Union des catholiques et des libéraux est rompue ; le lien qui les unissait jadis était le despotisme du gouvernement des Pays-Bas, et ce despotisme a cessé d'être ; les principes qu'ils défendaient en commun ont passé dans la Constitution de la Belgique, sauf quelques exceptions que le Congrès y a faites, pour dépouiller de leur exagération les maximes toujours trop absolues des partis.

Ainsi, sous quelque aspect que l'on considère l'Union,

soit comme moyen de défense, soit comme doctrine, elle n'existe plus, la Constitution, fruit de la lutte commune des catholiques et des libéraux, a pris irrévocablement sa place comme symbole politique des Belges.

Ce symbole est le mien, Monsieur, et le titre de *constitutionnel* est désormais le seul que j'ambitionne.

Je vais maintenant examiner votre brochure; mais avant de descendre aux détails, il est nécessaire d'en résumer brièvement l'ensemble.

« Après avoir rappelé en quelques mots toutes les » vicissitudes dont la Belgique a été le jouet, vous arrivez » à la révolution de 1830 qui l'a définitivement affran- » chie de toute domination étrangère, et vous proclamez » son indépendance. Toutefois la Belgique a encore des » ennemis. Ce sont des philosophes frénétiques, de » faux libéraux, des industriels qui, par intérêt per- » sonnel ou par ambition, désirent le retour de la dy- » nastie hollandaise. Mais si elle a des ennemis, la faute » en est au gouvernement qui manque de résolution, » de système politique, d'énergie et de prévoyance; » cependant les ministres méritent quelque reconnais- » sance pour s'être mis jusqu'à présent au timon des » affaires, et il ne convient pas d'être trop exigeant » envers eux. D'ailleurs les ministres sont revêtus d'un » caractère d'infailibilité politique, parce qu'ils repré- » sentent l'opinion de la majorité dans les chambres. » Cette majorité est le parti de l'Union, c'est-à-dire des » vrais patriotes, et la minorité celui des mécontents et » des ennemis de la patrie. L'Union seule est forte; elle » l'a prouvé dans les dernières élections. Le gouverne- » ment doit maintenant ouvrir les yeux. Sans le secours » des unionistes, sa faiblesse est extrême; avec eux le

»trône de Léopold est à jamais consolidé; mais pour
»obtenir l'appui des unionistes, il faut que le gouver-
»nement leur donne des gages.

»Il ne doit porter aux emplois que les hommes du
»parti qui triomphe, c'est-à-dire les unionistes; il doit
» destituer tous les fonctionnaires publics qui ont servi
» sous le gouvernement des Pays-Bas. C'est chercher
» une restauration que de croire que les anciens em-
» ployés de Guillaume sont fidèles au gouvernement de
» Léopold. Il doit destituer ceux qui, en ne travaillant
» pas pour les candidats unionistes dans les dernières
» élections, ont travaillé contre le gouvernement.

« Enfin, tout ce qu'il y a de fonctionnaires dans
» la minorité doit être destitué comme mécontents,
» comme ennemis du pays. Renverser d'une main
» pour élever de l'autre, telle doit être la politique
» du gouvernement; et si dans ce moment il ne se
» sent pas assez de force pour cela, les unionistes
» ne se sentiront pas non plus assez de force pour
» le défendre, et il succombera! »

Voilà un système de gouvernement qui mérite toute l'attention du Roi, des ministres et de la représentation nationale; et c'est un unioniste qui le propose.

Si telles sont aujourd'hui les vues de l'Union, les constitutionnels n'ont pas de temps à perdre pour se rallier à la défense commune de leurs droits. Un parti qui partage la nation en deux catégories, qui sous le vain prétexte qu'elle n'est pas unioniste, repousse l'une comme une troupe de mécontents ou d'ennemis publics, et veut concentrer tout le gouvernement dans l'autre, ce parti sappe la monarchie représentative jusques dans ses fondemens.

Et si la force dont il se vante, réalise ses prétentions ; s'il remplit seul les chambres, le ministère, les tribunaux, l'armée et l'administration, toutes nos libertés lui appartiennent et n'appartiennent qu'à lui : quiconque n'est point unioniste sera frappé d'ilotisme !

Et si la force n'exclut pas la calomnie, si la haine d'un homme s'acharne à vous perdre, il dira que vous n'êtes pas unioniste, et vous serez proscrit comme ennemi de l'Etat !

CONSTITUTIONNELS, prenez garde à vous.

Je passe maintenant aux détails. Après quelques mots sur les destinées diverses que la Belgique a subies, vous dites :

« A travers ce flux et ce reflux d'événemens politiques, tantôt jetée sur les côtes de Rome, d'Espagne, d'Autriche, de France, etc., etc., la Belgique qui veut être libre, vient de secouer le joug de la maison d'Orange Nassau.

» Toutefois, quoiqu'elle se soit constituée indépendante, elle recèle encore dans son sein des partisans de la maison déchue. Ce ne sont ni des souvenirs de gloire, ni des sentimens généreux qui les rattachent à leur ancien maître.

» Quelques philosophes frénétiques, quelques faux libéraux qui feignent d'être patriotes, qui ne veulent de liberté que pour eux seuls, et qui trouvaient dans Guillaume le persécuteur du catholicisme, s'élèvent avec violence contre l'union des catholiques avec les libéraux, et redemandent à grands cris le prince fanatique que ce parti puissant a renversé. Les intérêts de la nation ne sont rien aux yeux de ces hommes égoïstes. L'imposition d'un

» langage étranger, la persécution religieuse, le monopole, tout cela les touche peu, et leur regret
» *manet altâ mente repostum.*

» Quelques industriels dont les intérêts se trouvent momentanément froissés, par suite de notre position et des circonstances, ne sentent pas que la liberté est une question vitale pour l'industrie, et fondent sur le retour de Guillaume la prospérité de leurs intérêts matériels. »

Cette Belgique, que vous jetez si plaisamment sur les côtes de Rome, a quelques ennemis, il est vrai, et le devoir du gouvernement est de s'appliquer sans relâche à leur inspirer de meilleurs sentimens : si comme vous le dites, ce sont des philosophes, il ne les convertira point en les accusant de frénésie ; des libéraux, il ne les guérira point en les traitant d'hypocrites ; des industriels, il ne les ramènera point en les taxant d'égoïsme ; l'injure n'a jamais servi la cause des gouvernemens, et lorsqu'un parti recourt à de pareilles armes, c'est qu'il manque de force, ou qu'hypocrite lui-même, il cherche moins à débarrasser l'Etat de ses ennemis qu'à provoquer leur colère pour avoir quelque chose à combattre et réclamer ensuite le salaire de ses services.

Je blâme comme vous, Monsieur, les philosophes, les industriels et les libéraux qui demandent le rétablissement d'une dynastie, que la volonté nationale a chassée du trône ; je les blâme, parce qu'ils méconnaissent la Constitution du pays. Comme vous, je ne conçois pas que leur souvenir s'attende en faveur d'un gouvernement, qu'ils n'ont pas soutenu lorsqu'il tombait, qui n'a rien su faire de ce qu'il fallait pour se défendre, et dont les

fautes ont seules consommé la ruine. Mais ils souffrent, le droit de se plaindre en est-il moins sacré, parce que vous et moi nous sommes plus heureux ? Je le respecte, ce droit, même dans son expression la plus exagérée ; et si l'Union imitait cet exemple, les ennemis de la nationalité belge, au lieu de s'aigrir par des imputations de frénésie, d'égoïsme et de mauvaise foi, modéreraient peut-être leurs plaintes et attendraient avec plus de patience l'époque, où la liberté de l'Escaut et de la Meuse ranimera la prospérité du commerce, et où l'expérience aura prouvé que l'indépendance bien comprise du catholicisme peut hâter la civilisation des masses.

Mais, en attendant, ils maltraitent les hommes du pouvoir ; ils cherchent à déconsidérer le gouvernement ! C'est un malheur qu'il faut subir pour en éviter de plus grands. Que deviendraient les minorités, si la faiblesse n'avait pas le triste privilège d'insulter à la force ? Que seraient les gouvernemens de majorité, si dispensés d'être généreux, ils joignaient au devoir de punir le coupable, le droit de l'invectiver ou de dire : Taisez-vous. Au reste, Monsieur, malgré le don d'infailibilité que vous leur faites, les hommes du pouvoir se trompent quelquefois ; et si, défiant par nature, l'esprit de parti exagère leurs fautes ou calomnie leurs intentions, c'est que dans les temps difficiles la modération est la plus rare des vertus.

« En France comme en Belgique, les passions chez quelques-uns l'emportent sur tout. » Vous avez mis, Monsieur, la preuve à côté de l'assertion et quiconque lira votre brochure sera convaincu qu'en Belgique le parti qui se prétend le plus fort n'est certes pas le moins passionné. Mais de quelles passions parlez-vous ? Respectons celles qui sont pures d'intérêt, car

la conviction chaleureuse de l'homme est sacrée comme le sanctuaire dont elle sort : le républicain qui croit sincèrement à ses doctrines, le carliste qu'un dévouement pur enflamme, l'unioniste qui aspire au succès de son dogme universel sans retour sur lui-même, tout homme enfin profondément convaincu a droit aux égards de ses concitoyens, si malgré ses doctrines, il reste dans le cercle d'actions que la loi trace autour de lui. Ces passions-là ne sont pas remuantes, elles absorbent.

Ce qu'il y a de méprisable dans tous les partis, c'est cette espèce d'hommes qui se passionnent à volonté, dont l'intérêt fait l'opinion, qui répudient l'ami qu'ils ont, je ne dirai pas chéri, mais flatté la veille, qui ont des sympathies toujours prêtes pour les heureux qui s'élancent au pouvoir, et des convictions toujours opportunes pour les doctrines qui triomphent; eunuques politiques, dont les coussins d'antichambre irritent l'impuissante nullité, sans vertu parce que la conscience seule en donne, sans courage parce qu'ils manquent de foi en eux-mêmes, sans talent parce qu'ils gaspillent leur vie entre les recherches de la faveur et les anxiétés de la disgrâce. Voilà les hommes chez qui les passions l'emportent sur tout, et pour qui les intérêts de la Nation ne seront jamais rien. Malheur au gouvernement qui les écoute, malheur au parti qui les emploie ! Mais revenons à vous, Monsieur.

« Si la Belgique jusqu'à ce jour a nourri dans son sein quelques ennemis de nos libertés et de l'ordre actuel de choses, c'est à la faiblesse du gouvernement que nous devons en attribuer la faute.

» Vivant au jour le jour, ne sachant prendre une

» résolution définitive , marchant sans système politique,
» toujours battus par les flots , tels ont été les ministres
» que nous avons eus jusqu'ici , qui nous ont rendus
» victimes de la diplomatie et qui nous ont engloutis
» dans les protocoles. »

Si la faiblesse du gouvernement a fait les ennemis que la Belgique recèle encore , par quel moyen je vous prie , les feriez-vous disparaître ? Est-ce avec la liberté en tout et pour tous , ou bien en chassant des fonctions publiques tout ce qui n'est pas unioniste ? Je vous assure , Monsieur , que ni l'un ni l'autre de ces remèdes ne guériront les souffrances de l'industrie ou les craintes des libéraux.

La sortie que vous venez de faire contre les ministres n'est pas sérieuse , et vous êtes loin de les croire aussi coupables que vous le dites , car vous ajoutez :

« Si avec la conscience , la probité , et les lumières qu'ils avaient , certains d'entr'eux avaient montré plus d'énergie , le vaisseau de l'État n'aurait pas essuyé tant de tempêtes. »

Le lot que vous leur faites ici compense l'autre ; mais voici l'humeur qui revient.

« On dirait que nos ministres cherchaient à s'étourdir la veille sur le danger du lendemain , au lieu de faire tous leurs efforts pour le prévoir et l'éviter. »

Prenez garde , Monsieur , les mécontents diront qu'avec de la conscience , de la probité et des lumières , il était facile de faire mieux. Mais votre réponse est prête : « On ne peut pousser les exigences aussi loin envers un gouvernement naissant qu'envers un gouvernement constitué depuis long-temps. Nous devons même certaine reconnaissance à ceux qui jusqu'à ce

» jour se sont mis au timon des affaires. » Vos boutades sont si amusantes, Monsieur, que je continue à vous citer :

« Ainsi que la religion, la liberté a ses dogmes, » dans les états libres ceux qui nous gouvernent, sont » en quelque sorte revêtus d'un caractère d'infaillibilité » politique que l'on ne rencontre que dans les gouver- » nemens représentatifs.

» Les chambres étant les organes de l'opinion nationale, et les ministres étant choisis par le Roi dans le » sein de la majorité, il suit de là qu'ils ont le caractère » que je viens de dire, tant qu'ils respectent le code » sacré de la Constitution. »

Les ministres un caractère d'infaillibilité politique ! Ah ! Monsieur ; vous oubliez que malgré leur conscience, leur probité, et leurs lumières, vous venez de dire qu'ils ont manqué de résolution et marché sans système politique, qu'ils nous ont rendus victimes de la diplomatie et engloutis dans les protocoles, qu'ils n'ont su ni prévoir le danger qui nous menaçait, ni vaincre les ennemis de la nationalité belge. Votre infaillibilité ministérielle ne fera pas fortune ; mais voyons si vous serez plus heureux en parlant des partis.

« Ce n'est pas un bien absolu, dit un auteur moderne, c'est un bien relatif qu'il s'agit de procurer » à la société.

» Par conséquent, si le malheur des temps veut que » les partis aient seuls de l'influence, il faut s'unir à » celui dont les vues se rapprochent le plus ou s'éloignent le moins de la justice et de la vérité : »

Je ne pense pas, Monsieur, que les temps soient si malheureux que les partis seuls aient de l'influence ;

et si nous en étions là, il faudrait, non s'unir à celui que vous dites, mais se détacher de tous les partis, afin que les temps devinssent bientôt meilleurs. — C'est ce que beaucoup d'hommes ont déjà fait, qui prévoient où l'animosité de parti peut entraîner la Belgique, et je doute que vous parveniez à les ramener avec une logique comme celle-ci : « On perd de sa » liberté en suivant la bannière d'un parti, mais » on ajoute à ses forces celles d'un grand nombre » d'hommes ; on est vanté par eux, on est élevé aux » emplois dont ils disposent, on acquiert de puissans » moyens pour exécuter de difficiles entreprises. Si l'on » s'obstine au contraire à garder son indépendance » réduit à ses propres forces, on est attaqué et dénigré » par les divers partis, qui tous ont à se plaindre de ce » qu'on refuse de les servir, ou de ce qu'on veut les » ménager tous. » Si l'envie me prend jamais de m'enrôler sous la bannière d'un parti, j'aurai soin Monsieur, de relire ce passage. Quoi ! vous voulez qu'on se livre à un parti, et pour toute raison vous donnez l'intérêt personnel : on est vanté par eux ! on est élevé aux emplois dont ils disposent ! on acquiert de puissans moyens pour exécuter de difficiles entreprises !

Il faudra donc, Monsieur, qu'on se livre au parti le plus fort, car le faible n'a rien à donner ; il faudra qu'on se livre au parti ministériel, car les ministres seuls disposent des places, ils peuvent seuls fournir les moyens d'exécuter de difficiles entreprises. Et le parti contraire, celui qui sous Charles X soutenait, à lui seul, la dignité de la France, celui qui sous Guillaume défendait seul la liberté de la presse, des consciences et des cultes, celui-là qu'en faut-il faire ? L'abandonner quand votre conviction vous appelle à

lui; l'écraser, quand vous sympathisez avec son courage et le désintéressement de ses efforts. Voilà bien l'esprit de parti dans ce qu'il a de plus hideux; et, le croira-t-on? après cet aveu vous osez dire:

« Telle est la situation dans laquelle se sont placés
» quelques patriotes qui ont voulu essayer de tout.
» Vrais Caméléons politiques, tenant partout une conduite équivoque, ne cherchant que le succès non
» de la cause ni du parti qu'ils servent, mais de leur ambition et de leur intérêt personnel, qu'ils veulent
» faire prévaloir en tout et partout. »

Eh! Monsieur, *ces patriotes qui ont voulu essayer de tout*, n'ont pas encore essayé de votre recette..... *Ces Caméléons politiques, tenant partout une conduite équivoque*, n'ont d'autre tort, Monsieur, que d'avoir gardé malgré vous leur indépendance, et vous venez de nous donner vous même la clef des injures que vos journaux lancent contre eux. S'ils avaient eu le honteux courage de se livrer à vous, votre parti les aurait vantés, élevés aux emplois, aidés dans leurs entreprises; il en aurait fait de grands hommes, de hauts fonctionnaires, des fournisseurs en titre!

Ils ne l'ont pas voulu! de quel côté, je vous prie, est l'intérêt personnel?

« Il faudrait, dites vous, une étonnante force de caractère pour se contenter d'avoir raison presque seul. »

Hélas! non, Monsieur, il n'en faut pas tant que vous croyez, pas plus que pour être honnête homme; et lorsqu'on voit un parti s'abaisser à la mauvaise foi, à la dénonciation, aux menaces, il faut au contraire une intrépidité de caractère peu commune pour s'en

faire l'instrument. Sans doute *on peut servir un parti et jouer un rôle honorable*. Je dirai plus : lorsque la chose publique est en danger, il faut que tous les citoyens se prononcent dans la lutte.

Mais lorsqu'un parti qui s'était formé sous le coup du despotisme, veut survivre à sa victoire ; lorsque n'ayant plus rien à faire pour sauver la patrie, il prétend prolonger son existence pour s'emparer de toutes les places et se faire gouvernement lui-même ; lorsqu'au lieu de combattre avec des armes que l'honneur avoue, il est réduit à invectiver ses adversaires, à calomnier ceux qui refusent de le suivre, à provoquer contre eux les rigueurs du pouvoir ; lorsqu'il en appelle à l'égoïsme, à l'amour-propre, à l'ambition, pour grossir ses rangs qui s'éclaircissent ; lorsqu'il substitue sa bannière à celle du pays, son symbole politique à celui de la Constitution ; alors, Monsieur, il est d'un honnête homme de rester indépendant et de n'avoir plus que la loi pour règle et sa conscience pour consolation.

Ce n'est pas que dans ma manière de voir la Belgique soit sauvée, parce qu'elle a une Constitution nouvelle et un nouveau Roi. Il faut encore consolider cet ordre de choses. Eh bien, Monsieur, ouvrez l'histoire et dites moi si jamais les partis ont rien consolidé ; jetez les yeux autour de vous, et voyez si depuis notre affranchissement les partis qui divisent la nation n'ont pas affaibli le pouvoir, si la défiance des uns et la haine des autres a laissé à aucun ministère le temps de se créer un système, si grâce à eux enfin le pays n'est pas aujourd'hui abandonné au hazard des évènements. Quel homme peut avoir la main assez forte pour nous arracher aux périls qui nous menacent de toutes parts, quand l'esprit de parti le saisit au début de sa

carrière, l'abreuve de dégoûts ou l'énerve par de plattes louanges.

Ce n'est pas ainsi, Monsieur, que l'on sauve un Etat.

Lorsqu'une révolution est faite, on dépose les armes, et l'on dit : me voilà citoyen ; la loi est ma règle, et quiconque aime la loi peut servir son pays. On dépose sa haine, et vainqueur on tend la main au vaincu. Il la repousse d'abord, car le malheur est injuste ; on ne s'en irrite pas, et s'il ajoute l'injure au refus, on répond sans colère. Des paroles de paix le disposent à vous entendre ; et on s'explique. A-t-il souffert dans sa fortune ? on lui promet un avenir meilleur, et l'on aide le pouvoir à remplir cette promesse ; est-il froissé dans ses affections ? on le console ; sa conviction politique est-elle contraire à la loi ? on l'a réfute ou l'on cherche, en modérant son langage, à prouver que la loi est une nécessité qu'il faut subir. Craint-il qu'un parti n'abuse de la loi ? on le rassure, on se joint même à lui pour combattre les abus ; et tandis que, vainqueurs et vaincus, on se traite avec égard, le gouvernement marche vers son but, appuyé sur la Constitution, surveillé par tous les citoyens, aidé de leurs conseils, fort même de l'opposition qui éclaire sa route.

C'est, direz-vous, une utopie que je fais : les partis existent, et il faut tâcher d'être le plus fort.

Soit, Monsieur ; mais cette utopie, si c'en est une, est celle de la civilisation ; et la vôtre, car c'en est une aussi que de mettre les partis aux prises pour consolider un Etat, la vôtre mène au despotisme. Quand votre parti sera le plus fort, qu'y aura-t-il de changé dans notre situation ? La lutte continuera, et vous serez contraint pour y mettre un terme de proscrire vos adver-

saires ou de leur ravir au moins le droit de penser, d'écrire et de parler.

Voilà ce que pressentent aujourd'hui les hommes qui aiment véritablement leur patrie; voilà ce que nous voulons prévenir, nous constitutionnels qui ne reconnaissons d'autre parti que celui de la loi.

« Dans une petite brochure ayant pour titre : *Un Mot à ses Concitoyens*, je crois avoir, quoique d'une manière succincte, suffisamment démontré ce que c'était que l'*Union*, en Belgique. »

Ah! elle est de vous cette petite brochure! mais vous-même, Monsieur, qui êtes-vous? Il aurait fallu nous le dire; nos soupçons n'auraient offensé personne. Et l'*Union*, que veut-elle? *La liberté en tout et pour tous* : vous le dites du moins, le pensez-vous? Nous ne tarderons pas à le savoir. Mais poursuivons :

« Le triomphe éclatant que vient d'obtenir ce parti dans tout le royaume, suffit pour démontrer à l'Europe entière la force physique et morale qui environne le trône naissant de Léopold.

« C'est en vain que quelques ennemis de la patrie et de l'ordre actuel de choses, ont fait des efforts inouis, pour porter sur notre pacte social une main liberticide et sacrilège. Sortie victorieuse de la lutte, l'*Union* dans ses dernières élections vient de montrer au Roi et à ses ministres le parti dont ils tiennent toute leur force, et sur lequel ils doivent désormais compter.

« Malgré le scandale, dont a été le théâtre la ville qui fut le berceau de la révolution de septembre, malgré les efforts de certains employés du gouvernement et de quelques suppôts de la police, notre cause a triomphé. »

Ici, Monsieur, vous m'obligez à parler de moi-même. Je le regrette, car j'ai le malheur d'être si ennuyé de noms propres que je suppose dans les autres une répugnance égale à la mienne pour tous les genres de personnalité. Il ne m'appartient pas de contester le triomphe éclatant que l'Union a obtenu dans les élections de Liège. Mais ce qu'il m'appartient de dire, c'est que dans cette circonstance personne n'a fait des efforts inouis pour porter sur notre pacte social une main liberticide et sacrilège; c'est que la ville de Liège n'a été le théâtre d'aucun scandale; c'est que si des employés du gouvernement ont appuyé ma candidature, ils ont puisé tous leurs moyens d'influence dans la considération personnelle dont ils jouissent et non dans l'autorité dont ils sont investis; c'est qu'il ne m'a manqué que huit suffrages pour être élu et que ce petit nombre de voix se trouve largement compensé par les bulletins annullés qui portaient mon nom sans désignation suffisante; c'est qu'aucun des votes que j'ai obtenus, n'a été le fruit de la menace ou de l'importunité; c'est que les orangistes purs, comme on les nomme en certains lieux, ont refusé de prendre part à l'élection; c'est que les catholiques exaltés qui suivent sans réfléchir la bannière qu'on leur présente, m'ont refusé leur suffrage, parce que le *Courrier de la Meuse* l'avait ainsi voulu. Et, s'il est une conséquence à tirer de tout cela, c'est que les 381 voix qui m'étaient acquises me viennent toutes de la population la plus modérée, et par conséquent la plus raisonnable du district de Liège. Que vous considériez ensuite comme éclatante la victoire que l'Union a remportée; que, vous proclamant la majorité du pays, vous me reléguiez avec mes 381 électeurs dans les rangs de cette minorité que vous appelez le parti des mécontents et des ennemis de la patrie; peu

importe à eux et à moi. Nous savons qu'avec sept votes de plus votre triomphe eut été le nôtre et nous nous serions bien gardés de le salir par des récriminations sans fondement et des accusations sans pudeur.

Et maintenant je vous dirai pourquoi le *Courrier de la Meuse* et le *Politique*, qui représentent à Liège le parti de l'Union, ont repoussé ma candidature.

Lorsqu'il s'est agi de remplacer Monsieur Jamme à la Chambre des représentans, les chances se partageaient entre MM. de Sauvage, Ernst et moi. Le premier était proposé par le *Politique* et le *Courrier de la Meuse*; le second par l'*Industrie* et le *Journal de la Province*. Je n'étais, moi, le candidat d'aucun journal; mais quelques amis m'avaient offert leurs suffrages et l'appui de leur influence personnelle. J'avais consenti à les laisser faire, lorsque M. de Sauvage me fit proposer directement de renoncer à ma candidature en sa faveur. Je rejetai cette proposition, et j'eus la franchise de dire pourquoi : M. de Sauvage avait complètement démenti la bonne opinion que j'avais eue de lui comme homme public, et je tenais pour une faute de pousser à la Chambre des représentans un candidat qui s'était politiquement suicidé.

Malgré ce refus, on revint à la charge; et après de nouveaux pourparlers, je consentis à faire un arrangement d'après lequel celui de nous deux, qui aurait le moins de chances se retirerait purement et simplement. Mes amis et ceux de M. de Sauvage tentèrent d'estimer approximativement nos espérances respectives; mais on reconnut bientôt que cette opération était impossible. Cependant celles de M. de Sauvage étant en apparence plus favorables que les miennes, ses partisans me proposèrent derechef de renoncer à ma candidature, s'engageant cette fois à m'appuyer aux

élections suivantes, si je me remettais sur les rangs, et que j'eusse des probabilités de succès. Je consentis, mais sous la réserve expresse que les votes qui m'étaient destinés resteraient entièrement libres de se reporter ou sur M. de Sauvage ou sur M. Ernst. L'engagement fut ainsi conclu, et je l'exécutai.

A l'approche des élections dernières ceux de mes amis par l'intermédiaire desquels cet engagement avait été conclu, allèrent en réclamer l'accomplissement. On leur fit mille objections : les uns m'accusèrent d'orangisme ; les autres me dirent républicain ; celui-ci prétendait que ma démission m'avait rendu hostile au gouvernement, et que je ferais à la Chambre une opposition systématique ; celui-la m'imputa les charivaris d'octobre. Toutes ces objections furent repoussées comme elles méritaient de l'être, mais vainement ; le parti paraissait pris de ne pas remplir l'engagement, et l'on s'avisa pour réussir d'un moyen qui mît de mon côté toutes les apparences de tort. Ce moyen le voici : on offrit d'appuyer ma candidature à la condition que je ferais une profession de foi. Je répondis à MM. Richard-Lamarche, Delbouille et Duvi vier qui étaient porteurs de cette offre, qu'il était inoui de demander une profession de foi à un homme qui depuis quatre ans était sur la scène politique ; que je ne refusais de dire mes principes à personne, mais que je n'en ferais pas l'objet d'une profession publique pour être élu ; que j'étais unioniste si les principes de l'Union étaient ceux de la Constitution, et que dans tous les cas, je réclamaiss l'accomplissement pur et simple de l'engagement qu'on avait pris envers moi.

On sait le reste : le *Courrier de la Meuse* refusa d'appuyer ma candidature, bien que M. Stas, propriétaire de ce journal, se fût personnellement obligé à

le faire. M. Lignac qui s'était engagé à me soutenir dans le *Politique* si M. Stas le faisait dans le *Courrier de la Meuse*, se trouva ainsi délié de ses obligations : mais il avait en outre promis que dans tous les cas les colonnes du *Politique* seraient ouvertes à ceux de mes amis qui voudraient m'y recommander, et il exécuta sa promesse. M. le Notaire Delbouille, M. le Docteur Lombard en firent autant, et les autres m'abandonnèrent.

Telle est, Monsieur, l'histoire des élections de Liège. Pourriez-vous me dire maintenant pourquoi M^r Stas et d'autres ont manqué à leur parole ? Un unioniste prétendait l'autre jour que le ministère m'ayant retiré mes fonctions de Gouverneur, il fallait empêcher mon élection pour ne pas désillier les yeux du Roi. Cela serait possible, Monsieur, à en juger par les armes avec lesquelles le *Courrier de la Meuse* m'a frappé.

J'avais refusé de faire une profession de foi, et voilà que le 26 octobre le *Courrier de la Meuse* proclame la candidature de MM. Deleeuw, Kaufmann et Marcellis comme unionistes, et annonce qu'un parti s'est formé en se séparant de l'Union (N^o 255.) Le 3, il reprend ce thème : « Nous avons parlé dernièrement, dit-il, d'un parti qui s'est formé en dehors de l'Union : nous nous sommes trompés dans les termes ; car le mot de parti a beaucoup trop de portée pour désigner convenablement ce qui existe. Il paraît certain que quelques hommes désappointés se sont réunis pour combiner un plan d'opposition systématique dans le but de susciter des embarras au gouvernement et de se rendre nécessaires... Il n'y a pas là de parti jusqu'à présent ; c'est à peine une coterie, une espèce de vente italienne » (N^o 259). 3

Le 1^{er} novembre il publie une lettre de M^r Marcellis qui m'accuse sans provocation d'avoir passé dans d'autres rangs et à d'autres principes que les siens. (N^o 260).

Je réponds le lendemain que naguère encore M^r Marcellis rendait plus de justice à la solidité de mes principes et à l'indépendance de mon caractère ; et le même jour, M^r Marcellis assure que j'ai changé, lui qui n'était pas unioniste, alors qu'il y avait du danger à l'être !

Le 4 novembre, le *Courrier de la Meuse* revient à la charge. « Et que dirons-nous des déserteurs de l'Union, de ces victimes d'un amour-propre blessé ? Se pourrait-il qu'ils eussent méconnu les couleurs ennemies de la bannière sous laquelle ils se sont enrolés ? » (N^o 262.)

Enfin la veille des élections, il se donne les coudées franches, parce qu'il n'a plus de réponse à craindre, et dit textuellement :

« C'est une règle généralement admise qu'il y a toujours communauté d'opinions entre les candidats et les journaux qui les recommandent. En partant de ce principe *qui sert avec raison de boussole aux électeurs* M^r Tielemans devrait être considéré comme *le champion des doctrines qu'il a flétries en d'autres temps*, il serait passé dans le camp des *ennemis* du régime actuel. » (N^o 264)

N'admirez-vous pas, Monsieur, comme la gradation est parfaitement observée dans cette série d'articles. On commence par dire vaguement qu'un parti s'est formé en dehors de l'Union, mais on ne nomme personne ; puis on parle de patriotes désappointés ; ensuite

on les enrôle sous une bannière hostile au gouvernement, et la veille des élections on déclare enfin que M^r Tielemans doit être considéré comme le champion des doctrines qu'il a flétries dans d'autres temps, comme ennemi du régime actuel ! Et pourquoi ? parce que *l'Industrie* et le *Journal de la Province* l'ont recommandé aux électeurs. La raison est neuve. Quoi ! il y a toujours communauté d'opinions entre les candidats et les journaux qui les recommandent ! et M^r Jamme, votre bourgmestre actuel, lorsqu'il est sorti député de l'urne électorale, n'était il pas proposé en même temps par *l'Industrie* et le *Courrier de la Meuse* par le *Politique* et le *Journal de la Province*. Pourquoi le *Courrier de la Meuse* ne lui a-t-il pas appliqué alors la règle qu'il vient d'improviser contre moi ? pourquoi cette exception, tandis que quinze jours auparavant, alors qu'on l'accusait d'avoir contribué à mon éloignement de l'administration provinciale, il disait : « Nous n'avons jamais voulu autre » chose que l'exécution des lois pour les patriotes » comme pour les autres, et M^r Tielemans a toujours » été trop consciencieux pour faire de l'arbitraire. Du » reste nous croyons et nous espérons que si réellement » M^r Tielemans ne peut occuper la place que lui donne » l'arrêté du 4 octobre, l'autorité supérieure utilisera » ses moyens dans un autre emploi non moins hono- » rable. » (N^o 241)

Que de contradictions et que de honte !

Vous le voyez, Monsieur, le *Courrier de la Meuse* est de votre bord. On est orangiste, on est ennemi de l'Etat quand on n'a pas le bonheur de plaire à l'Union. Il y a plus ; la proposition que vous faites de démissionner tous les fonctionnaires qui ne seraient ou ne se feraient pas unionistes, n'a pas même le mérite de de venir de vous.

Dès le 12 novembre le *Courrier de la Meuse* disait :
« Puisque l'Union triomphe dans le pays et dans les
chambres, c'est dans les rangs de l'Union qu'il faut
chercher les fonctionnaires publics. » (N° 269)

Et déjà alors il avait signalé comme hostiles au gouvernement les fonctionnaires publics qui n'avaient pas travaillé pour les candidats de l'Union. Qui n'aime pas l'Union, hait le gouvernement, voilà son principe ; et peut-être en aurait-il poussé plus loin les conséquences, si M^r le Commissaire du district et M^r le Bourgmestre de Liège ne lui avaient répondu, l'un par une lettre pleine de sens et de fermeté, l'autre par une profession de foi pleine de sagesse et d'indépendance.

Ce que je viens de dire, Monsieur, n'a d'autre but que de montrer comment l'Union, forte dans son origine parce qu'elle luttait contre le despotisme hollandais, est forcée maintenant à se dénaturer elle-même pour rester debout, réclamant l'appui du pouvoir pour se débarrasser des hommes qui lui déplaisent, trompant ses affidés par d'absurdes maximes, prête à se faire gouvernement elle-même pour échapper à sa prochaine destruction.

Ce n'est pas encore tout, et pour n'avoir plus à revenir sur ce sujet, je saisirai ici l'occasion de répondre à une lettre, que le *Politique* a publiée également dans le dessein d'empêcher mon élection.

Je ne dirai pas qu'après avoir pris l'engagement d'ouvrir ses colonnes à ceux de mes amis qui voudraient appuyer ma candidature, il est au moins étrange d'accueillir, la veille des élections et lorsqu'il était trop tard pour la réfuter une lettre anonyme et malveillante envers moi ; je me bornerai à me défendre.

La voici :

A Messieurs les Rédacteurs du Politique.

6 Novembre.

« Vous avez publié, il y a quelques jours, une lettre
» dans laquelle on rendait compte d'une brochure en
» faveur de la candidature de M^r Tielemans; je vous
» adresse à mon tour quelques lignes sur une brochure
» écrite dans un sens contraire et intitulée : *Un mot*
» *à ses Concitoyens* par un électeur unioniste. L'au-
» teur défend l'Union contre les attaques dont elle a
» été l'objet, et sous ce rapport ses argumens laissent
» peu de chose à désirer. Il recommande vivement à
» ses concitoyens l'élection de MM. Deleeuw, Kaufmann
» et Marcellis, et se montre fort peu favorable aux
» autres candidats. Son principal grief contre M^r Tiele-
» mans est la fameuse proposition de trois années de
» république et de trois années de monarchie faites
» par M^r Tielemans peu de jours avant l'ouverture du
» Congrès national en 1830.

» L'auteur de la brochure en question fait une
» allusion sévère à ce trait si connu de la vie politique
» de l'ami de M^r de Potter, mais surtout au moyen mis
» en œuvre en faveur de l'utopie républicaine. En
» effet vous pouvez vous rappeler que M^r Tielemans
» proposait avec ces trois années de république l'abo-
» lition d'une partie des impôts indirects.

» C'est donc sur les propriétaires que la masse des
» impôts serait retombée. Je n'incrimine nullement
» les intentions, on peut croire de très-bonne foi que
» la république est le meilleur des gouvernemens, et
» que tel ou tel système d'impôt est favorable à la
» société; mais les gens paisibles, amis des améliorations

» progressives ne sauraient être de cet avis, c'est pour
» cela que M^r Tielemans n'aura pas ma voix. »

On se rappelle qu'avant la réunion du Congrès, le gouvernement provisoire avait chargé une commission de préparer un projet de Loi fondamentale ; j'en faisais partie. Dès la première séance, quelques uns de ses membres élevèrent la question de savoir si l'on prendrait pour base de travail l'Etat monarchique ou l'Etat républicain. D'autres, et j'étais du nombre, s'opposèrent à ce que cette question fut agitée la première, dans la crainte qu'une fois résolue elle n'inflût sur tout le reste de la Constitution : nous voulions que chaque pouvoir fut successivement organisé d'après les principes qui lui seraient propres, sans autre préoccupation que celle de ces mêmes principes, et qu'on réservât, pour couronnement de l'œuvre, l'organisation du pouvoir royal ou républicain qui dominerait tous les autres. Cette idée ne prévalut point. Je votai pour la république, et motivai mon vote, non sur le mérite d'ailleurs incontestable de ce gouvernement, mais sur les circonstances où se trouvaient alors la Belgique. Il me semblait que pour nous sauver de la crise où nous étions, il fallait un pouvoir juste et modéré, mais énergique, un souverain qui put s'installer sans perte de temps, sans attendre la permission de la diplomatie ; car déjà à cette époque la division était entrée dans le Gouvernement provisoire, et telle était sa faiblesse que la plupart de ses membres avaient résolu de remettre au Congrès national l'autorité qu'ils avaient jusques-là exercée en souverains.

Il me semblait qu'en adoptant la monarchie, on se mettrait à la discrétion de l'étranger ; car les ministres de France nous avaient donné la certitude qu'un Roi indigène ne serait jamais reconnu par les Puissances de l'Europe.

Il me semblait que dans l'état du pays, faire un trône sans avoir à l'instant même un Prince à y placer, c'était fournir à toutes les Cours, qui se disputeraient le privilège de nous en donner un, l'occasion d'exiger de nous des sacrifices contraires à la révolution et le moyen de les obtenir. Il ne fut pas question de république comme gouvernement, mais comme nécessité politique, comme moyen de sauver l'État.

Telles furent les prévisions et les motifs qui me déterminaient, prêt d'ailleurs, comme l'événement l'a prouvé, à reconnaître le gouvernement qu'adopterait la majorité du pays.

Quelques unes de mes craintes se sont réalisées, et aujourd'hui encore je ne conçois pas comment la Belgique a résisté à tous les malheurs d'une situation si longtemps provisoire.

Lorsque le projet de Constitution fut achevé, la commission le présenta au gouvernement : là, même division, et difficulté plus grande résultant de la position plus élevée des membres qui le composaient. Les uns voulaient une monarchie ; les autres n'en voulaient pas ; on se disait républicain de principes ; mais on objectait les dangers de l'application : la république serait agitée, elle ne conviendrait pas au pays, les Puissances étrangères la verraient de mauvais œil ! on discuta longtemps, mais on resta divisé, les républicains s'opposant à ce qu'on présentât au Congrès un projet monarchique, les monarchistes refusant de lui présenter un projet républicain, et la commission menaçant de retirer son projet, à elle, si l'on y apportait le moindre changement. Cependant, les jours s'écoulaient, le Congrès allait se réunir, il fallait se décider. On convint de guerre lasse que le

gouvernement, comme tel, ne manifesterait aucune opinion. Malgré cette résolution, les monarchistes par une tactique dont il était facile de deviner le but, persistèrent à vouloir que la commission présentât au Congrès, mais comme sien, le projet qu'elle avait préparé, se fondant sur ce qu'il fallait bien lui présenter quelque chose. Nouvelle désunion, qui cette fois prit un caractère d'aigreur peu propre à concilier les esprits.

C'est dans cet état de choses, que je présentai au Gouvernement provisoire mon rapport du 7 novembre 1830, que je reproduis ici en entier :

Au Gouvernement provisoire de la Belgique.

Messieurs,

La commission que vous avez instituée, à l'effet de faire un projet de Constitution, vous a présenté un travail qui n'a pas obtenu en tous points votre assentiment. La résolution que vous avez prise de ne pas le modifier, malgré ses défauts, ne me paraît pas tellement irrévocable, que je n'espère encore que vous en reviendrez.

Le peu de temps qui nous sépare de la convocation du Congrès, et la difficulté d'être entièrement d'accord entre vous sur les changemens que réclame le projet dont il s'agit, constituent, m'a-t-il paru, votre principale objection.

Je vous offre un moyen qui l'a résout, et qui répond en même temps à toutes les appréhensions monarchiques ou républicaines, que votre silence a répandues parmi la nation.

La question principale est celle de savoir si la forme du gouvernement sera républicaine ou monarchique.

Laissez la toute entière à la décision du Congrès, ne manifestez ni votre opinion individuelle, ni votre opinion collective sur la monarchie ou sur la république; mais, en posant la question, posez aussi la déclaration suivante :

Art. 1^{er} Si la majorité du Congrès se prononce en faveur de la monarchie, la question de la république sera soumise à un nouveau Congrès dans trois ans.

2^o Si elle se prononce en faveur de la république, la question de la monarchie sera soumise à un nouveau Congrès, dans le même espace de temps.

3^o Pendant cette intervalle, les choses de première nécessité, pour autant qu'elles servent à la consommation du peuple, seront exemptes de tout impôt.

La proposition que je vous soumets est toute d'équité.

En présentant au Congrès un projet de Constitution monarchique, vous établissez en faveur de la monarchie un préjugé dont les républicains se plaignent avec raison, et qui d'ailleurs ne s'accorde pas avec la résolution prise par vous-mêmes de ne manifester aucune opinion comme gouvernement. En laissant la question indécise, vous faites acte d'impartialité à l'égard de la nation et des membres du Gouvernement provisoire qui ne seraient pas d'accord entr'eux sur la monarchie ou la république.

Elle est essentiellement conciliatrice et libérale.

Conciliatrice, en ce que le principe monarchique ou républicain qui échouera, ne sera point irrévocablement condamné, et que les partisans de l'opinion vaincue subiront la victoire de l'autre avec moins de douleur ou de colère.

Libérale, en ce que toute condamnation irrévocable d'un système de gouvernement est une injustice, surtout lorsqu'il y a dans la nation un parti qui le préfère à un autre système, et qui n'a besoin peut-être que d'un peu de temps pour le faire prévaloir. Vous le savez, Messieurs, la monarchie a des adversaires en Belgique, parce que les Nassau viennent de la souiller et que beaucoup d'hommes voyent dans le retour de la monarchie le retour du prince d'Orange. De même la république a des adversaires, parce que dans l'état de crise où nous sommes, bien des gens voyent dans la république tous les excès de 1793, et la légitimation de toutes les exigences populaires.

Dans quelques années les craintes des uns et des autres seront dissipées, et alors nous pourrons donner, avec connaissance de cause, une base solide et définitive à notre édifice social.

Enfin, Messieurs, dans l'état d'effervescence où nous sommes, la proposition que j'ai l'honneur de vous faire peut prévenir de grands maux, et c'est particulièrement sous ce rapport que j'insiste pour une prompté décision.

Bruxelles, le 7 novembre 1830.

Signé, F. TIELEMANS,
Chef du comité de l'intérieur.

L'objet de ce rapport n'était pas, comme le suppose aujourd'hui le correspondant du *Politique*, de faire une proposition alternative de république ou de monarchie, mais d'applanir les obstacles nombreux et graves que présentait l'adoption de l'une ou de l'autre forme de gouvernement.

Qu'on veuille bien se rappeler notre situation

d'alors : le gouvernement provisoire n'avait plus sa popularité de septembre ; le Congrès n'existait pas encore ; le peuple jouait à la souveraineté dans les carrefours, la question républicaine ou monarchique s'agitait dans les clubs, et à Bruxelles, où elle devait se résoudre, sept mille ouvriers, sans travail, balayaient les rues ou remuaient de la terre aux boulevards, à quatre-vingt centimes la journée.

Que voulait le peuple de la révolution ? La république, parcequ'il y voyait un allègement de charges. Pourquoi ne voulait-il pas de la monarchie ? Parce qu'il l'a personnifiait dans le souverain qu'il venait de chasser, dans la mouture, dans l'abattage, dans toutes les fiscalités du régime hollandais. Que voulait le reste de la nation ? La monarchie, parce qu'elle s'offrait à ses yeux sous l'image du repos, du luxe ou de la faveur. Que voulait le Gouvernement provisoire ? Il était divisé. Telle était notre position. Eh bien, je conseillai d'abandonner entièrement au Congrès national le soin de choisir entre la république et la monarchie ; et pour ôter à la lutte, qui était déjà flagrante, tout prétexte de dégénérer en révolte, je proposai d'en extirper tout d'abord la principale cause, en déclarant que la république ou la monarchie qu'on adopterait, ne serait pas éternelle, que la décision définitive à prendre sur la forme du gouvernement, serait remise à d'autres temps plus calmes et moins difficiles, et que jusques-là on exempterait de l'impôt les choses de première nécessité qui servent à la consommation du peuple. Le premier de ces moyens devait tout naturellement calmer l'exaltation de ceux qui voulaient la république ou la monarchie par conviction ; l'autre devait rendre le peuple indifférent au résultat, puisque la suppression de l'impôt indirect sur les choses de première nécessité

aurait suivi tout aussi bien l'adoption de la monarchie que celle de la république.

Y avait-il quelque chose d'alternatif dans ma pensée? Non ; je désirais personnellement la république comme moyen de salut, mais ce que je désirais avant tout, c'était la prompte consolidation de notre œuvre, c'était une organisation régulière du pays qui se mourait de fièvre entre les agitations du peuple et les manœuvres de l'étranger ; et il m'avait paru que le meilleur moyen de calmer tous les esprits, c'était de dire : constituons-nous vite, l'intérêt commun l'exige ; et puisque nous ne sommes pas d'accord sur la forme à donner au gouvernement, hâtons-nous d'en prendre une provisoire mais régulière, et ajournons nos débats sur la forme définitive, jusqu'à ce que le pays plus calme au dedans, moins menacé au dehors soit capable de les supporter. Mais, remarquez-le bien, cette forme, que je présentais comme provisoire, ne l'était pas : elle devait le paraître afin que l'adoption de la monarchie ou de la république en devint plus facile ; mais dans la réalité elle était, et ne pouvait être que définitive. Supposez en effet qu'on eut adopté la monarchie, n'est-il pas évident que le Roi, et à défaut de Roi, le Régent se serait appliqué à se rendre populaire en faisant le bien, à rallier tous les partis autour de lui, à rendre au commerce et à l'industrie la prospérité qu'ils n'avaient plus, à tirer le pays, enfin, des périls sans nombre qui l'environnaient. Son intérêt lui aurait fait une loi de réussir, afin qu'au bout de sa période la monarchie de temporaire qu'elle était devint définitive.

Si la république avait prévalu, le même intérêt aurait commandé la même conduite et produit le même résultat. Qu'on réponde avec bonne foi : si l'un ou

l'autre de ces gouvernemens temporaires avaient sauvé l'Etat, n'aurait-il pas reçu un bill de perpétuité? La reconnaissance publique le lui aurait donné par acclamation. Dès lors c'était lui faire une obligation de le sauver, sous peine de périr lui-même.

D'un autre côté, le projet de constitution n'était pas obstatif à ma proposition; tel que la commission l'avait préparé, il convenait à la république comme à la monarchie : il n'y avait guère à changer que les mots de Roi et d'hérédité; car je le répète, les membres du Gouvernement provisoire et de la commission étaient pour la plupart républicains de principes comme moi; les uns ont renoncé à la république avant les autres, parce qu'ils ont perdu plutôt l'espérance de la faire prévaloir, et aujourd'hui nous sommes tous d'accord parce que la Constitution est faite et le Roi couronné.

Voilà l'explication claire et précise de cette fameuse proposition, que l'on a considérée, faute de l'approfondir sans doute, comme l'œuvre d'un cerveau malade. Le comité central du Gouvernement provisoire l'avait mieux comprise; tous ses membres, présens à la lecture de mon rapport, y applaudirent avec une véritable satisfaction.

On a prétendu que c'était une proposition de désordre; j'ai prouvé que c'était précisément le contraire, car elle devait calmer les esprits. On a prétendu que les deux premiers articles n'en formaient qu'un; on a eu raison, mais dès-lors pourquoi m'accuser d'avoir proposé l'alternative d'une république ou d'une monarchie temporaire. On a prétendu qu'en demandant la suppression momentanée de l'impôt indirect, je voulais donner aux républicains l'air de s'intéresser seuls au bien-être du peuple, et l'on a perdu

de vue que cette partie de ma proposition s'appliquait à la monarchie comme à la république. On a prétendu, et l'auteur de la lettre qui me force à ces explications est de ce nombre, on a prétendu qu'en abolissant l'impôt indirect sur les choses de première nécessité, mon intention était de rejeter sur les propriétaires toute la masse des contributions. Est-ce que par hasard les propriétaires ne consomment pas? ne payent-ils point l'impôt indirect comme l'artisan? et si le propriétaire riche consomme plus que l'artisan pauvre, pourquoi son bien ne contribuerait-il pas aux besoins de l'Etat dans de justes proportions? Aujourd'hui même que nous sommes constitués en monarchie, on s'accorde généralement sur la nécessité de soustraire à l'impôt les objets qui servent à la consommation du peuple; et les principes d'économie politique nous forcent d'en venir là pour diminuer le prix de la main d'œuvre et procurer à l'industrie belge le moyen de rivaliser avec l'industrie étrangère.

Je reviens à votre brochure.

Fier du triomphe que vous avez obtenu dans les dernières élections, vous vous écriez: « Le gouvernement doit maintenant ouvrir les yeux, et voir ce qu'il » pourrait, s'il encourageait d'un côté ceux qui dé- » ployent de la vigueur, et montrent du dévouement » dans des momens aussi solennels, tandis que de » l'autre il porterait la faux des épurations sur ceux » qui se sont montrés ses ennemis. »

Il est surprenant, Monsieur, que vous osiez tenir un pareil langage: le message du 11 décembre 1829, monument de haine et de folie, enjoignait aux fonctionnaires publics de partager toutes les opinions du gouvernement, de seconder sa marche que nous trou-

vions alors illégale, de voter pour ses candidats que nous appelions ministériels, de faire en un mot abnégation de leur conscience, pour n'être plus que des machines administratives dont le pouvoir tenait la clef. L'Union de ce temps-là trouvait tyrannique, odieuse ; immorale, cette manière de gouverner ; l'Union d'aujourd'hui la propose elle-même au gouvernement belge ! Il y a plus, elle le somme de l'adopter sous peine de lui retirer son appui : écoutez : « S'il n'agit pas ainsi, ce qui reste de bons patriotes, » sans rien déranger de leurs convictions, pourront » bien l'abandonner. Alors que deviendra-t-il, lorsqu'il » n'aura plus que sa propre faiblesse sur laquelle il » puisse compter et se reposer.

» Que le gouvernement prenne acte de ces paroles.
» Il faut qu'il se range du côté de la majorité ou qu'il » suive le parti de la minorité. La majorité est le parti » de l'Union, c'est-à-dire des vrais patriotes, et la mi- » norité celui des mécontents et des ennemis de la » patrie. »

» Le gouvernement croit-il qu'il lui suffise de dire » qu'il se range d'un côté plutôt que de l'autre, sans » lui donner des gages ? Il est dans l'erreur. Le premier » de ses soins est de porter aux emplois, les hommes » du parti qui triomphe. Et pour parvenir à cela, il » faut qu'il renverse d'une main pour élever de l'autre. » Si dans ce moment il ne se sent pas assez de force » pour cela, on ne s'en sentira pas non plus assez pour » le défendre. »

Vous lui mettez, Monsieur, le marché à la main ; s'il refuse, il succombe ; s'il accepte, il n'y aura que des unionistes aux affaires. Mais que ferez-vous de la Constitution qui admet aux fonctions publiques tous les Belges indistinctement ? Une lettre morte, qui ne protégera personne.

Que ferez-vous de ces constitutionnels, qui ne demandent que le régime légal de la liberté? Que ferez-vous de cette foule d'honnêtes gens, qui malgré ce que vous en dites, forment toujours la véritable majorité d'une nation; qui repoussent toute oppression, de quelque part qu'elle vienne, des catholiques ou des philosophes, d'un homme ou d'un parti; qui veulent dans le pouvoir de la force, mais aussi de la modération; dans les fonctionnaires publics du dévouement, mais aussi de l'indépendance et de l'impartialité; qui veulent dans toutes les questions d'ordre public des députés libres d'engagement ministériel, probes et capables; dans toutes les contestations privées des juges qui ne consultent que la loi et n'obéissent qu'à leur conscience.

Ce que vous en ferez! Des parias, qui n'auront rien à prétendre, parce qu'ils ne seront pas unionistes; que vous dénigrerez, parce qu'ils ne veulent être d'aucun parti; que vous persécuterez peut-être, car l'essence de la force, c'est d'abuser d'elle-même. En attendant que vous deveniez forts, vous ne dédaignez pas l'arme de la faiblesse, vous calomniez :

« Que ceux qui gouvernent y fassent bien attention, » dites-vous : est-ce de la *liberté* ou bien de la *licence*; » lorsque des *fonctionnaires publics*, en cette qualité, » travaillent ouvertement contre le gouvernement » établi dont ils sont salariés? »

C'est à propos des dernières élections que vous parlez ainsi! Eh bien, Monsieur, ces fonctionnaires que vous traitez ici à la manière hollandaise, ces fonctionnaires se sont honorés en votant d'après leur conscience, et s'ils ont appuyé de leur considération personnelle des candidats qui n'étaient pas les vôtres, c'est qu'ils préfèrent l'intérêt du pays à celui d'une

caste. Mais, de bonne foi, est-ce travailler contre le gouvernement que de ne pas adopter les candidats de l'Union ? Vous vous hâtez trop, Monsieur, d'ériger en gouvernement un parti, qui pour être ambitieux, n'en doit pas moins demeurer comme tous les autres le très-humble sujet de la loi ; et, grâce à votre précipitation indiscrete, nous voilà convaincus que le service le plus signalé qu'un Belge puisse rendre à sa patrie, c'est de soustraire le gouvernement à l'omnipotence de l'Union.

Mais continuez : « C'est vouloir méconnaître les faits, » ou chercher une restauration, que de croire que les » anciens employés de Guillaume sont fidèles au gou- » vernement actuel. Ces gens-là, qui avaient des trai- » temens beaucoup plus considérables, ont augmenté » leur haine, à proportion de la diminution qu'ils ont » essuyée dans leurs salaires. Ce sont donc des serpens » que le gouvernement nourrit dans son sein, tandis » que chez les vrais patriotes, les sentimens généreux, » l'attachement qu'ils ont pour le gouvernement de » septembre, suppléeraient aux gros traitemens, etc. »

Quelle folie, Monsieur, vous possédez ! ou quelle triste idée vous vous faites des hommes ! Il ne vous suffit pas de promettre de la réputation, des places, et de la fortune à ceux qui voudraient grossir votre parti, vous prétendez encore enlever aux autres le fruit de leurs travaux. *Les anciens fonctionnaires de Guillaume ne peuvent être fidèles au gouvernement de Léopold !* et quelle raison en donnez-vous ? La diminution que leurs traitemens ont subie depuis la révolution. C'est toujours dans les saletés du cœur humain que vous prenez vos argumens ; l'égoïsme se tourne et se retourne sous votre plume comme un reptile tourmenté par la surabondance de son

venin ; et , soit que vous condamnâiez à l'ilotisme une partie de la nation , soit que vous éleviez l'autre aux honneurs , c'est toujours à la même source que vous puisez vos grossières inspirations. D'après vous , et vous n'avez pas honte de l'avouer , les martyrs qui amenèrent le triomphe du catholicisme , les missionnaires qui prêchent la foi aux peuplades d'Afrique , tous ceux enfin qui montrent du dévouement , n'agissent que dans l'espoir d'une récompense proportionnée à leurs travaux. Il y a dans cette manière d'interpréter les actions humaines un mélange de haine et de bassesse qui fait mal au cœur de l'honnête homme , et celui-là me paraît peu capable de générosité , qui prête même à la vertu des motifs d'intérêt.

« Le gouvernement croit-il qu'il suffise aux patriotes » d'avoir renversé Guillaume , lorsque tous ses satellites sont encore debout ? Il se trompe. *Le parti » qui porte ses hommes au pouvoir exige d'eux en » retour d'arriver aux emplois. etc. »*

Ces satellites où sont-ils ? Vous accusez toujours en masse. Nommez donc : tous les véritables citoyens se joindront à vous pour demander le renvoi du fonctionnaire qui manque à ses devoirs envers l'Etat. Nommez-le , pour qu'accusé il puisse se défendre. Mais n'allez pas nous dire : il est ennemi du gouvernement , parce qu'il n'est pas unioniste ; il est orangiste , parce que le *Journal de la Province* ou l'*Industrie* ont jeté quelques mots d'éloge sur l'impartialité de son administration ; il déteste l'ordre de choses actuel , parce qu'on a réduit son traitement ; il veut une restauration , parce qu'il n'a pas voté pour vos candidats. Des faits , Monsieur , ce sont des faits pertinens qu'il faut pour accuser ; il serait

par trop commode d'être unioniste, si ce titre suffisait pour légitimer une accusation. Mais, que vous importent les faits? Dans votre système, la défense même est superflue : *Tous les fonctionnaires de l'ancien gouvernement doivent être destitués* ; et vous diriez volontiers comme le père Dominique : *Tuez toujours ; Dieu saura bien ensuite reconnaître les siens.*

Tant de folies seraient inconcevables, si votre but n'était lui-même une folie de plus. Or le voici ce noble but de vos efforts : *Le parti qui porte ses hommes au pouvoir, exige d'eux en retour d'arriver aux emplois.*

L'aveu est naïf. Accourez tous ; le parti de l'Union vous convie au banquet des places ; l'Union vous fera député, ministre, gouverneur, général d'armée, ambassadeur. Mais prenez-y garde, elle n'est pas désintéressée, l'Union ; et quand vous serez au pouvoir, il faudra lui donner un emploi.

Où la placerez-vous? — Dans un bureau d'hypothèques ou de douanes. — Fi, Monsieur, ce serait bouleverser la hiérarchie des pouvoirs que de mettre l'Union au-dessous des ministres qu'elle fabrique. — Vous avez raison ; mais alors où la mettrons-nous? car donnant elle-même toutes les places..... — Vous ne devinez pas!... sur le trône, Monsieur, sur le trône! — Ah! je n'y avais pas pensé. Eh bien sur le trône!. Il n'y a qu'un inconvénient, c'est que la place n'est pas vacante. — Qu'importe? Vous direz au Roi : tous les fonctionnaires sont unionistes ; il conviendrait, Sire, que vous le fussiez aussi, par reconnaissance pour le parti qui soutient votre gouvernement. Si vous refusiez de l'être, il se pourrait qu'il nous abandonnât à notre propre faiblesse, et alors..... L'Union serait assise sur le trône.

dans la personne du Roi. Vous riez, Monsieur; vous êtes un orangiste. — Pardonnez-moi; je souris de l'idée.. — C'est égal, vous ne serez pas député, vous ne serez pas ministre. — Je vous assure que.... — Je n'ai que faire de vos assurances; ce que je viens de dire est sérieux, très-sérieux, et qui rit de nous est contre nous. — L'heureux jour, Monsieur, que celui où l'Union aura envahi toutes les places! Ce sera vraiment le règne de la *Liberté en tout et pour tous*.

Vous semblez craindre qu'on n'objecte à votre système l'incapacité de certains hommes; et vous vous hâtez de prévenir cette objection, en disant :

« Ce serait faire injure au parti catholique que de croire qu'il n'a pas d'hommes capables de remplir dignement les emplois, etc. »

Assurément, Monsieur, il y a dans ce parti des hommes capables; mais je doute qu'ils veuillent vous servir. Vous avez si durement traité les ministres dans un autre passage de votre brochure! Rassurez-vous cependant; votre système peut se passer d'eux. On est toujours assez capable quand on est assez fort, et en fait de gouvernemens forts à votre manière, le knout vaut bien le talent d'un Wasingthon. Ne suffit-il pas d'être obéi?

Mais une inadvertance vient de vous échapper. Jusqu'ici vous aviez parlé de l'Union en termes généraux; vous aviez dit, que le parti de l'Union devait seul occuper les emplois, et voilà qu'à propos de capacités, vous parlez de *parti catholique*. L'Union, qui se composait originairement de catholiques et de libéraux, aurait-elle envie de se rompre pour n'être plus qu'exclusivement catholique? Il y a de fort honnêtes gens qui le croiront.

« Ce serait en même temps « ajoutez-vous » démoraliser un peuple , que de le forcer de renoncer à sa » foi , à son baptême , pour obtenir d'être sur la même » ligne que les autres citoyens. En un mot , ce serait » ressusciter le régime de Guillaume , sous lequel il » fallait être protestant , abjurer sa foi ou donner des » preuves que l'on savait coasser le hollandais.

Eh ! Monsieur , c'est justement ce que vous faites à l'égard des non-unionistes , des fonctionnaires de l'ancien gouvernement , des patriotes qui refusent d'aliéner à l'Union la partie la plus précieuse de leur liberté. Vous ne voulez pas *qu'ils soient sur la même ligne que les autres citoyens* , puisque vous les chassez de toutes les fonctions publiques ; vous ressuscitez le régime de Guillaume avec cette différence qu'au lieu d'être protestant , il faudra se faire unioniste pour vous plaire , abjurer son indépendance et prouver qu'on croasse la *Liberté en tout et pour tous*.

Et après une confession si ingénue de votre système , vous venez nous dire :

« C'est une tactique du parti contraire de toujours » crier à l'envahissement des emplois par les catholiques. »

Ce n'est pas votre fait , Monsieur , que d'être conséquent , ou ce reproche est une amère dérision !

Enfin , sortant de la carrière , vous jetez ainsi votre dernier gant :

« C'est une erreur qui domine nos hommes à idées » fixes , que celle de vouloir implanter sur le sol de leur » patrie des institutions qu'elle repousse. C'est comme » si on voulait introduire le système de l'aristocratie » anglaise dans les républiques du Sud , ou imposer à » l'Angleterre les institutions de la démagogie amé- » ricaine. »

Voulez-vous parler des républicains ? Il y en avait, lorsque le Congrès national tenait à l'ordre du jour la question de la république ou de la monarchie, et il devait y en avoir alors. Mais depuis que la nation s'est prononcée, depuis qu'il existe un trône en Belgique, ces hommes là sont constitutionnels. Ils savent mieux que personne ce qu'il y a de sacré dans la Constitution d'un État ; ils savent que comme citoyens ils doivent obéissance à la loi, respect à l'assentiment général du pays, ils savent surtout que pour rendre un peuple heureux, c'est le gouvernement de son choix qu'il faut lui donner : tous les autres, fussent-ils meilleurs, n'attendraient pas le même but. Et, religieux observateurs de ces maximes, ils ont enfoui dans leur conscience les principes qu'une conviction sincère en avait autrefois arrachés.

Cette conduite, Monsieur, est la mienne, c'est celle de tous les Belges qui ont été républicains par conviction ; et elle a droit aux égards de ceux qui voulaient la monarchie.

La liberté a ses dogmes comme la religion, disiez-vous tantôt ; oui, la liberté a ses dogmes ! Et ce n'est pas seulement une lâcheté, c'est encore une sottise que d'incriminer les dogmes inoffensifs du républicain. La république, Monsieur, est le gouvernement de la jeunesse ; il n'y a que l'âge et l'expérience qui aient des argumens contre elle. L'attaquer sans motif, attaquer des citoyens, qui ont franchement sacrifié leurs théories à la volonté générale, c'est éveiller dans de jeunes âmes des sentimens qui doivent y demeurer ensevelis ; c'est irriter leur amour-propre ou leur conviction inexpérimentée ; c'est provoquer des discussions ou des aveux, auxquels l'intérêt de la royauté et du repos public commande d'imposer silence. Vous ne

l'ignorez pas, le mépris, l'insulte, l'oppression a toujours ranimé l'esprit du catholicisme; qui sait si, en France, ce ne sont pas les attaques, dont le républicanisme a été l'objet, qui ont produit les déplorables journées du 5 et du 6 juin. La liberté a ses dogmes comme la religion.

Faites paix aux républicains de tous les pays : les Conventionnels, bannis de France, ont été sous tous les gouvernemens citoyens paisibles, amis de l'ordre et des lois.

Mais quelles sont les institutions que l'on voudrait, selon vous, *implanter sur le sol de la Belgique*. Il vous eût été difficile de le dire. Vous ne le vouliez même pas : il vous suffisait, pour atteindre votre but, de faire un pêle-mêle de philosophes frénétiques, de faux libéraux, d'industriels et de commerçans égoïstes, de républicains, de Caméléons politiques, et de dire ensuite : telle est la minorité, troupe de mécontents et d'ennemis publics, que vous destituez s'ils sont fonctionnaires, et calomniez s'ils ne le sont pas.

Cette tactique, Monsieur, ne réussira point.

Je vous l'ai déjà dit : nous sommes constitutionnels et ce que nous voulons c'est la Constitution avec tous les pouvoirs qu'elle a établis.

Ce que nous voulons, ce n'est pas la *Liberté en tout*, mot vague et propre à égarer l'esprit du peuple, mais une liberté précise dans son application comme dans ses termes, compatible avec l'ordre public, appropriée aux progrès de la civilisation, la liberté enfin *telle que la Constitution l'a faite*. Et nous croyons que cette liberté consiste dans les droits *civils, politiques et religieux* dont elle garantit à chacun de nous le libre exercice.

Ce que nous voulons , c'est que cet exercice reste entièrement *libre* ; car si l'autorité ou un parti quelconque peut l'asservir par l'intrigue ou la menace , la liberté constitutionnelle n'est plus qu'une illusion. Et quand nous disons autorité , nous parlons de l'autorité religieuse , aussi bien que de l'autorité civile. Que les prêtres exercent leurs droits comme nous , à la bonne heure ! ils sont comme nous citoyens , et devant la loi nous ne leur donnerons jamais d'autre titre. Qu'ils employent comme citoyens l'influence morale dont ils jouissent dans la société , nous les y invitons ; mais qu'en qualité de prêtre et au nom du caractère sacré dont ils sont revêtus , ils prétendent imposer à d'autres leurs haines ou leurs sympathies politiques , nous ne le voulons pas ; car à ce titre ils exercent une autorité réelle ; et nulle autorité soit civile soit religieuse ne peut , selon nous , sortir de ses attributions sans devenir illégale ; nulle autorité ne peut ôter à un citoyen l'exercice *libre* de ses droits sans porter atteinte à la Constitution.

La loi politique du pays vous appelle aux élections ; mais voici qu'un prêtre , sous les insignes de l'autorité religieuse , vous défend d'y prendre part. Le peut-il sans violer votre liberté ? Non.

Vous avez l'intention de donner votre suffrage à un candidat de votre choix , et voici qu'un prêtre , assis au tribunal de la pénitence , vous ordonne de voter pour un autre. Le peut-il ? Non , sans violer la liberté.

Vous allez à l'église dans l'espoir d'entendre quelques paroles de charité chrétienne ; mais voici qu'au lieu d'un sermon , le prêtre fait un discours politique , recommande les candidats de son parti , dénigre les candidats contraires et menace de la colère céleste les

électeurs qui ne voteront pas comme il l'ordonne. Le peut-il sans violer la liberté de vos opinions politiques? Non.

Il y a une haute inconvenance à mêler ainsi la religion aux choses de ce monde; car, lorsqu'un prêtre monte en chaire pour parler d'élections, il autorise le premier venu d'entre ses auditeurs à y monter après lui. Il y a plus : c'est mettre aux prises la liberté politique et la liberté religieuse; c'est engager entr'elles une lutte, dont l'issue, quelle qu'elle soit, victoire ou défaite, sera toujours contraire à la Constitution.

Nous le répétons; que l'on cherche comme citoyen à user de l'influence que donnent les lumières, la probité et la vertu, pour faire partager aux autres ses convictions politiques, rien de mieux! mais que l'on recoure pour imposer ces convictions au pouvoir civil ou religieux, dont on est investi pour un autre usage, c'est à coup sûr violer la liberté et c'est ce que nous ne voulons pas, nous constitutionnels.

Ce que nous voulons, c'est que le gouvernement se tienne en dehors de tous les partis. Son mot d'ordre doit être la Loi; son devoir, c'est l'impassibilité au milieu des dissensions publiques; son droit, c'est de dire à tous : respectez le PACTE CONSTITUTIONNEL DE L'ÉTAT.

Sa force n'est qu'à cette condition; plus un parti sera fort, plus grande sera la faiblesse du gouvernement qui l'adopte. Qu'on nous dise celui qui s'est sauvé par ce moyen!

On triomphe quelque temps à coups de majorité; mais bientôt l'obséquiosité, l'entêtement, l'ignorance, l'indiscrétion, l'intérêt personnel, l'amour-propre, l'ambition, l'orgueil, tous les défauts, tous les vices enfin affluent vers le parti qui domine, et alors il n'y a plus

dans ses rangs d'homme si sot ou si vil, dont le gouvernement ne devienne solidaire. Tout s'enregistre à son compte, tout, depuis les niaiseries poétiques d'un Marcellus de la Gironde, jusqu'aux infamies d'un Vidoc, et le jour de sa chute arrive!

Un gouvernement doit demeurer neutre entre les partis; s'il marche entr'eux avec modération, s'il gouverne avec fermeté, s'il cherche de bonne foi le plus grand bien de tous, il sera toujours assez fort pour atteindre son but, car il aura l'approbation des honnêtes gens.

Ce que nous voulons, c'est qu'on appelle aux fonctions publiques, les hommes les plus probes et les plus capables, unionistes ou autres, catholiques ou libéraux, n'importe, pourvu qu'ils sachent aimer la loi, défendre la patrie et la rendre heureuse après l'avoir sauvée.

Ce que nous voulons, c'est que le trône de Léopold soit assis sur quelque chose de plus stable que la volonté changeante des partis, sur de bonnes lois, sur des institutions libérales; sur la prospérité publique; c'est qu'un peu de gloire vienne laver les souillures que l'impéritie de quelques uns a faites au nom de tous les Belges; c'est que la littérature, les arts, les bienfaits de l'instruction, fassent pénétrer promptement dans nos mœurs la nationalité que nous avons conquise.

Voilà nos vœux, à nous, qui sommes constitutionnels; et, nous le disons avec confiance, ce sont aussi les vœux des catholiques désintéressés qui veulent la liberté religieuse et civile, des libéraux qui ne veulent la domination d'aucun parti, des honnêtes gens enfin qui constituent la majorité dans toutes les nations. Se réaliseront-ils? Je l'espère.

Liège, le 19 décembre 1832.

F. TIELEMANS.



